

N°91

Mai
2022



Bulletin d'informations de la
Commune de
Fetigny

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

Le 7 mars 2021 était le jour de l'élection de vos nouvelles autorités communales. Une année plus tard, les projets lancés lors de la précédente législature ont pris forme. L'école vient d'être inaugurée et le chantier des appartements adaptés a débuté. Nous avons également élaboré un programme de législature qui a été présenté lors de la dernière assemblée communale.

Déchetterie, zones de stationnement, terrain de sport, collecteurs d'eaux usées, PIEP, route d'accès de la nouvelle école, avenir de certains bâtiments communaux, place de pique-nique, place de jeux, salle commune intergénérationnelle, sans parler des objectifs plus stratégiques... Autant de défis que nous essaierons de relever durant ces prochains mois.

Mais, dans l'immédiat, c'est la musique qui occupe les esprits ! En effet, notre village s'apprête à vivre un grand moment. Après 1947, 1967, 1986 et 2002, la Fanfare paroissiale de Fétigny-Ménières et son comité d'organisation se préparent à accueillir le 99^{ème} Giron des Musiques Broyardes.

La situation sanitaire a évidemment compliqué l'organisation. Prévues en 2021, la fête a dû être repoussée d'une année. Alors que certains girons dans le canton ont été redimensionnés, voire annulés, le comité d'organisation a toujours eu la volonté de faire une grande manifestation. Ce qui était encore inimaginable il y a quelques semaines aura bel et bien lieu du 25 au 29 mai 2022, sur une magnifique place de fête située au centre de notre village.

Sous le thème Fétigny-Ménières « *Fêt la musique* », le programme est à la hauteur de l'événement : loto exceptionnel, concours des solistes, rencontre des ressortissants, soirée à thème, concours de marche, bars, caveaux, tonnelle et, pour clore l'événement, le traditionnel cortège du dimanche après-midi suivi du morceau d'ensemble des fanfares.

Le Giron des Musiques Broyardes, c'est quoi ?

- Une place de fête de 20'000 m², 64'000 m² en comptant les parcs
- Une cantine de 2'000 places
- 18 sociétés de fanfares de la Broye vaudoise et fribourgeoise et 650 musiciens
- Plus 6'000 personnes attendues le dimanche
- Un budget de CHF 250'000.--

La Broye retrouvera enfin son giron des musiques et nos deux villages sont fiers de pouvoir faire résonner des notes de musique au cœur de la Broye intercantonale.

C'est un moment unique ! Je vous invite à participer à cet événement en décorant vos maisons et vos balcons et en y participant activement en tant que bénévoles. Ensemble, nous ferons la fierté des habitants de Fétigny et de Ménières en démontrant notre capacité à organiser cette manifestation d'envergure.

J'adresse d'ores et déjà un merci tout particulier au comité d'organisation, aux sponsors, à tous les bénévoles, aux agriculteurs qui mettent à disposition des parcelles de terrain et, bien évidemment, à toute la population qui saura, j'en suis sûr, se mobiliser pour cet événement.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de cette fête, comme bénévoles, commissaires ou tout simplement visiteurs.

Vive la musique, vive le Giron des Musiques Broyardes et que la fête soit belle !

Philippe Arrighi
Syndic

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la commune de Fétigny
sont convoqués en assemblée ordinaire le

**JEUDI 19 MAI 2022, À 20 H 00,
À LA GRANDE SALLE COMMUNALE**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2021
2. Présentation du rapport de gestion 2021
3. Comptes 2021
 - 2.1 Présentation générale du compte de fonctionnement
 - 2.2 Présentation générale du compte d'investissement
 - 2.3 Diminution du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour l'année 2021, de 86% à 76% de l'impôt cantonal de base, et relèvement à 86% pour l'année 2022 et à 92% pour l'année 2023
 - 2.4 Rapport de la Commission financière
 - 2.5 Approbation
4. Dépenses nouvelles :
 - 3.1 Curage des canalisations
 - 3.2 Réfection d'une conduite d'eau claire
5. Commission financière
 - Election d'un nouveau membre
6. Informations communales
7. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2021 ne sera pas lu ;
il est joint à la convocation, conformément à l'art. 13 RELCo.

ASSEMBLEE COMMUNALE
du 10 décembre 2021 à 20 h 00
à la Grande salle de Fétigny

Présidence : M. Philippe Arrighi, syndic
Secrétaire : Mme Patricia Catillaz, Administratrice communale
Scrutatrice : Mme Marie-Claire Barthlomé
Présences : 27 citoyennes et citoyens
Excusés : 5 citoyennes et citoyens

M. Philippe Arrighi, syndic, souhaite la bienvenue et ouvre l'assemblée communale.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 46, du 19 novembre 2021, par tous-ménages et par affichage au pilier public.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 juin 2021
2. Budget 2022
 - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2 Diminution du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour l'année 2022, de 92% à 86% de l'impôt cantonal de base, et relèvement à 92% à partir de l'année 2023
 - 2.3 Etude de la sécurisation du chemin de l'école
 - 2.4 Extension du réseau d'eau potable
 - 2.5 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. Présentation de la planification financière 2022-2026
4. Association du cycle d'orientation des communes de la Broye
 - approbation de la modification des statuts (Art. 27 emprunts)
5. Informations communales
 - Présentation du programme de législature
 - Réfection de la route cantonale (pose du tapis phono absorbant)
 - Agrandissement de l'école Pré-de-Ville (état de l'avancement des travaux)
 - Construction d'appartements adaptés
6. Divers

M. Philippe Arrighi salue la présence de M. le député Jean-Daniel Chardonnens, de Mme Michèle Voillat, nouvelle collaboratrice administrative depuis le 1^{er} octobre 2021, et de Mme Nicoletta Gonin, collaboratrice administrative.

1. *Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 2021. Il n'est pas lu mais a été joint à la convocation, conformément à l'art. 13 RELCo*

Aucune observation n'est formulée. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur, Mme Marie-Claire Barthlomé.

2. Budgets 2022

2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements

Mme Patricia Catillaz présente le budget de fonctionnement. Elle commente les principales variations entre les budgets 2021 et 2022.

Le montant total des produits s'élève à Fr. 4'466'973.18 et le total des charges à Fr. 4'454'831.18, soit un bénéfice prévu de Fr. 12'142.--.

Elle présente ensuite les différents postes du budget des investissements.

M. Pascal Vorlet demande si la subvention cantonale de Fr. 30'000.-- dans le compte des investissements est annuelle. Mme Patricia Catillaz répond qu'il s'agit d'une subvention unique allouée par le Canton pour le changement du système de chauffage de l'école et l'abandon de la chaudière à mazout.

2.2 Diminution du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour l'année 2022, de 92% à 86% de l'impôt cantonal de base, et relèvement à 92% à partir de l'année 2023

M. Philippe Arrighi explique que comme le budget 2022 le permet, le Conseil communal propose une diminution à 86 % du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physique. Cette diminution ne s'applique qu'à l'année 2022 et le coefficient de 92 % sera de nouveau en vigueur en 2023.

Rapport de la Commission financière par M. Alexandre Joye, membre :

La Commission financière est favorable à cette diminution et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote la diminution du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour l'année 2022, de 92% à 86% de l'impôt cantonal de base, et relèvement à 92% à partir de l'année 2023, est acceptée à l'unanimité.

2.3 Etude de la sécurisation du chemin de l'école

Mme Fatima Granget, conseillère communale, présente les raisons d'une telle étude. Les classes d'école seront désormais centralisées à l'école Pré-de-Ville. Il n'y a aucun trottoir ou passage à piétons sur la route du Pré-de-Ville. Plusieurs parents ont interpellé le Conseil communal à ce sujet. La traversée de la route cantonale à proximité de l'ancienne école serait aussi une source d'inquiétude.

Le Conseil communal n'est pas compétent pour réaliser une étude au niveau de la sécurité. Il propose dès lors de mandater des spécialistes en la matière.

Un montant de Fr. 21'000.-- est demandé pour la réalisation de cette étude. Selon le plan de financement présenté, cet investissement est financé par des liquidités courantes.

M. Pascal Vorlet demande des précisions quant à l'étendue de la zone d'étude. Mme Fatima Granget répond qu'il s'agit de la zone qui s'étend de la cure jusqu'au terrain de football, avec la traversée de la route cantonale au carrefour de l'ancienne école.

Rapport de la Commission financière par M. Alexandre Joye, membre :

La Commission financière est favorable à cet investissement et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote l'investissement de Fr. 21'000.-- pour une étude de la sécurisation du chemin de l'école est accepté à l'unanimité.

2.4 Extension du réseau d'eau potable

M. Vincent Diacon, conseiller communal, présente une nouvelle extension du réseau d'eau potable. Le bouclage proposé se situe entre les secteurs de la cure, du Pré-de-Ville et de La Rapette. Une borne hydrante est aussi prévue au début du chemin des Burgondes, à l'emplacement d'une future conduite qui s'étendra jusqu'au chemin de la Praly.

Un montant de Fr. 250'000.-- est demandé pour la réalisation de ces travaux. Selon le plan de financement présenté, cet investissement est financé par un emprunt bancaire.

M. Alexandre Joye constate que la nouvelle conduite se situe à proximité du terrain de football. Il demande si les travaux seront réalisés en dehors des périodes de match. M. Vincent Diacon confirme que les dates des matchs seront prises en compte. La tranchée sera en outre faite dans la bande en terre afin de minimiser les travaux dans la route.

Rapport de la Commission financière par M. Alexandre Joye, membre :

La Commission financière est favorable à cet investissement et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote l'investissement de Fr. 250'000.-- pour une extension du réseau d'eau potable est accepté à l'unanimité.

2.5 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements

Rapport de la Commission financière par M. Alexandre Joye, membre :

La Commission financière propose à l'assemblée d'accepter les budgets 2022 tel que présentés. Elle remercie le Conseil communal et Mme Patricia Catillaz, administratrice des finances, pour le professionnalisme avec lequel ce budget a été établi.

Au vote, les budgets de fonctionnement et des investissements 2022 sont acceptés à l'unanimité.

3. Présentation de la planification financière 2022-2026

Mme Patricia Catillaz présente la planification financière 2022-2026 en différenciant les investissements futurs, les montants à porter aux budgets de fonctionnement ainsi que ceux à financer par des taxes.

Elle présente ensuite les incidences de cette planification financière sur les budgets des 5 prochaines années, avec l'évolution des charges et des produits planifiés en fonction de taux de progression.

M. Alexandre Joye constate que les futurs travaux à entreprendre en fonction des résultats de l'étude de la sécurisation du chemin de l'école ne sont pas pris en compte dans cette planification. M. Philippe Arrighi explique qu'on ne sait pas encore s'il y aura des travaux à réaliser. Il est dès lors difficile d'articuler un chiffre. Le Conseil communal a préféré ne pas en tenir compte pour l'instant.

M. Pascal Vorlet demande quel investissement est envisagé avec les Fr. 250'000.-- prévus pour le bâtiment de l'accueil extrascolaire et si l'appartement sera impacté. Patricia Catillaz répond qu'une commission sera créée à cet effet pour y réfléchir et qu'aucune décision n'a encore été prise.

Rapport de la Commission financière par M. Alexandre Joye, membre :

Mme Patricia Catillaz a présenté la planification financière en détail à la Commission financière. Celle-ci recommande de poursuivre la politique des investissements de manière prudente et planifiée afin de maintenir une dette et des finances acceptables.

4. Association du Cycle d'orientation des communes de la Broye - approbation de la modification des statuts (art. 27 emprunts)

Mme Fatima Granget explique que l'article « 27 emprunts » des statuts de l'Association du Cycle d'orientation des communes de la Broye prévoit un plafond d'emprunt à Fr. 30 millions pour des investissements et à Fr. 800'000.-- pour la trésorerie. Or, suivant les projets, ces sommes peuvent s'avérer insuffisantes.

Dès lors, chaque commune membre de l'association doit se prononcer sur une augmentation de ces plafonds à Fr. 50 millions pour les investissements et à Fr. 2 millions pour la trésorerie. Il n'y a pas de nouvel investissement prévu actuellement, il ne s'agit que d'une adaptation des statuts.

M. Pascal Vorlet estime qu'un plafond à Fr. 30 millions est déjà élevé. Il s'étonne qu'il faille le relever à Fr. 50 millions, surtout que les travaux du 3^{ème} site à Cugy viennent de se terminer. Mme Fatima Granget répond qu'il ne s'agit que d'une adaptation des statuts et qu'aucun nouveau projet n'est actuellement planifié. Un éventuel futur investissement supérieur à Fr. 20 millions serait dans tous les cas soumis au vote de la population.

Au vote, la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye (art. 27 emprunts) sont approuvés à l'unanimité, moins une abstention.

5. Informations communales

Réfection de la route cantonale (pose du tapis phono absorbant)

Un tapis phono absorbant a été posé sur une partie de la route cantonale qui traverse Fétigny. Le tronçon de la route de Ménières n'a par contre pas été assaini. Une pétition a été signée par plusieurs habitants pour demander que les travaux soient étendus jusqu'à la sortie du village, du côté de Ménières.

M. Philippe Arrighi explique que le Conseil communal a aussi été surpris que ces travaux n'englobent pas la route de Ménières. A l'initiation de M. Jean-Daniel Chardonnens, MM. Arrighi et Chardonnens ont rencontré M. Jean-François Steiert, conseiller d'Etat, ainsi que M. André Magnin, ingénieur cantonal, pour obtenir des explications. La route de Ménières se situe en zone de bruit 3, avec des normes plus élevées qui sont actuellement respectées. Une délégation des pétitionnaires a aussi rencontré M. Jean-François Steiert qui leur a donné les mêmes explications. Une solution serait de poursuivre le concept Valtraloc jusqu'à la sortie du village. Ces travaux seraient toutefois à la charge de la commune, avec un subventionnement cantonal.

M. Jean-Daniel Chardonnens explique que la zone 3 a été fixée en raison des nuisances sonores des entreprises actives en bordure de la route.

Programme de législature

M. Philippe Arrighi explique le Conseil communal a souhaité se doter d'un programme de législature pour la nouvelle période 2021-2026.

Il présente les divers volets de ce programme avec une situation initiale, les valeurs, les défis et l'intention stratégique. Cette dernière décompose 5 défis en 21 objectifs au niveau :

- des infrastructures
- du développement des lieux de vie
- de la maîtrise du développement de la commune
- de la modernisation du fonctionnement de la commune.

Ce programme de législature sera disponible sur le site internet de la commune.

M. Pascal Vorlet félicite le Conseil communal pour l'élaboration de ce programme ambitieux.

Agrandissement de l'école Pré-de-Ville (état de l'avancement de travaux)

Mme Fatima Granget informe sur l'avancement des travaux :

- L'aménagement des classes a commencé avec l'installation de tableaux didactiques.
- Le local des archives communales est en fonction.
- Le déménagement des classes débutera la semaine du 13 au 20 décembre 2021.
- La rentrée des classes du 10 janvier 2022 aura lieu dans la nouvelle école.
- Les vestiaires seront terminés en janvier-février.
- La place de jeux est prévue pour fin mars.

L'inauguration officielle à la population aura lieu le 2 avril 2022. Le budget est actuellement respecté, sauf surprises de dernière minutes. Elle tient à relever l'excellent travail de tous les membres (*) de la Commission de bâtisse, qui ont suivi strictement les délais et budgets. Dès le départ, le bien-être des élèves a été la priorité. Un concept de bâtiment fonctionnel et sans extravagance a ainsi permis d'équiper les classes de matériel moderne.

(*M. Dominique Gast, M. Claude Lesquereux, M. Patrick Renevey, M. Claude Vagnières, M. Olivier Renevey, Mme Fatima Granget).

Construction d'appartements adaptés

M. Jean-François Husson, conseiller communal, explique que les travaux de démolition de l'ancienne école et des vestiaires débiteront à la mi-janvier. Comme ce bâtiment abrite actuellement aussi le chauffage du bâtiment adjacent de l'accueil extrascolaire, une chaufferie mobile provisoire a été installée. Il est dès lors prévu un rythme soutenu pour ces travaux qui englobent également la construction d'un chauffage à distance.

La Commission de bâtisse sera composée de M. Jean-François Husson (président), Mme Annelise Joye (vice-présidente), M. Dominique Lambert (édilité), M. Alex Binggeli (Commission d'aménagement) et un membre à définir de la Commission financière. Le chantier sera dirigé par M. Philippe Pachoud, architecte du bureau Polygone à Payerne.

5. Divers

Mme Fatima Granget présente et félicite Mme Vanessa Luis et ses trois enfants pour leur naturalisation, avec la commune de Fétigny comme lieu d'origine. Un cadeau leur est remis.

M. Philippe Arrighi prend congé de M. Jean-Claude Lambert qui a travaillé durant huit ans principalement à la déchetterie et à la distribution. Un cadeau lui est remis.

M. Philippe Arrighi prend congé de Mme Marie-Claire Barthomé qui a travaillé durant vingt ans comme secrétaire communale. Un cadeau a été spécialement commandé mais n'a pas pu être livré à temps. Il lui sera remis ultérieurement.

M. Philippe Arrighi informe que Mme Patricia Catillaz est nommée administratrice communale depuis le 1^{er} novembre 2021.

M. Philippe Arrighi félicite M. Jean-Daniel Chardonnens pour sa réélection en tant que député au Grand conseil. Un cadeau a été spécialement commandé mais n'a pas pu être livré à temps. Il lui sera remis ultérieurement.

Mme Fatima Granget est membre de la commission des bénévoles pour le Giron des musiques 2022. Cette manifestation a besoin de nombreux bénévoles pour fonctionner. Des formulaires sont mis à disposition, également en ligne sur gironfm2022.ch.

Rapport de gestion 2021 du Conseil communal

(art. 19 de la Loi sur les finances communales)

Le présent rapport vise à vous renseigner sur l'évolution financière de notre commune et les activités marquantes de l'année 2021.

L'année écoulée a été marquée par les élections communales générales et l'entrée en fonction en avril 2021 du nouveau Conseil communal. Celui-ci a à cœur le développement harmonieux de notre village. A cet effet, il s'est doté d'un plan de législature qui vous a été présenté lors de l'Assemblée communale du 10 décembre 2021.

Au niveau du compte de fonctionnement :

Administration générale

M. Jean-Bernard Renevey, en tant que syndic, et Mme Marie-Claire Barthomé, en tant que secrétaire communale, ont pris officiellement congé de la commune. Mme Michèle Voillat a été engagée comme collaboratrice administrative. Mme Patricia Catillaz a été nommée administratrice communale.

Au 31 décembre 2021, Fétigny comptait 1080 habitants.

Le dépassement des charges est principalement dû au transfert des charges d'entretien du terrain de football dans ce dicastère et aux opérations liées à l'introduction MCH2.

Ordre et sécurité publics, défense

Le budget est quasiment tenu.

Formation

L'intégration dans la comptabilité communale des comptes du Conseil des parents provoque des dépassements, mais globalement le budget est tenu.

Culture, sport et loisirs

A l'air du Covid19, la célébration de la Fête nationale à la Grande salle au lieu du Stand de tir est à relever. La location d'une cantine pour le respect des normes sanitaires a occasionné un dépassement du budget.

Santé

Des dépenses liées provoquent un dépassement global des charges.

Prévoyance sociale

Des dépenses liées provoquent un dépassement global des charges.

Trafic et télécommunications

La majorité des riverains de la route cantonale traversant le centre du village sont heureux de la pose d'un tapis phono-absorbant. Celui-ci réduit considérablement les nuisances sonores liées à l'important trafic routier.

Les charges salariales en hausse expliquent le dépassement global de ce dicastère.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le réaménagement du cimetière a été réalisé dans le but d'offrir aux familles et aux proches un lieu paisible de recueillement.

Les dicastères de l'approvisionnement en eau, du traitement des eaux usées et de la gestion des déchets sont autofinancés à 100 %. Les charges globales sont réduites à la suite du versement par le canton d'un subside pour l'étude de la pollution de notre déchetterie. Nous nous réjouissons d'ailleurs des résultats du rapport final qui confirment qu'aucune mesure particulière n'est à entreprendre pour l'assainissement des sols.

Economie publique

Le budget est respecté.

Finances et impôts

L'introduction de MCH2 est le fait comptable marquant de l'année 2021. Les manières de comptabiliser ont été modifiées par rapport à ce qui se faisait précédemment, mais aussi par rapport au budget 2021 en raison de directives reçues après son élaboration.

L'année 2021 a enregistré des impôts plus importants que prévus, notamment :

- sur le revenu : + Fr. 92'457.80
- sur la fortune : + Fr. 18'685.60
- sur le bénéfice des personnes morales : + Fr. 27'407.05
- sur les mutations : + Fr. 168'210.30

Des écritures techniques liées à l'introduction de MCH2 ont également provoqué une hausse du bénéfice d'environ Fr. 100'000.--.

Au final, le compte de fonctionnement de l'exercice comptable 2021 se solde sur un bénéfice de Fr. 645'267.15.

Le Conseil communal souhaite que nos citoyens puissent directement bénéficier de ce magnifique résultat. Il propose dès lors une diminution spéciale du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour l'année 2021 de 86% à 76% de l'impôt cantonal de base. Les chiffres présentés tiennent déjà compte de cette proposition.

Nous espérons que cette tendance positive se poursuivra à l'avenir et que nous pourrions pérenniser une baisse du coefficient d'impôts.

Au niveau du compte des investissements :

Ordre et sécurité publics, défense

L'étude pour la construction d'un nouveau bâtiment dédié à la défense incendie a été mise en suspens à la suite de l'introduction de la nouvelle Loi sur la défense incendie et les secours.

Formation

La poursuite du chantier de l'agrandissement de l'école Pré-de-Ville a marqué l'année 2021. Sauf surprise de dernière minute, le budget global du projet sera respecté.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Les extensions planifiées du réseau d'eau potable et des eaux usées ainsi que les taxes de raccordement suivent le rythme des divers chantiers.

Finances et impôts

Les travaux préparatoires pour la construction du chauffage à distance, des appartements adaptés et du local de l'édilité ont débuté en 2021.

Au niveau du bilan :

L'introduction des nouvelles normes comptables MCH2 a engendré de nombreuses écritures purement techniques et une augmentation du total du bilan. A titre de comparaison, le total du bilan au 31 décembre 2021 s'élève à Fr. 17'777'980.22 contre Fr. 7'573'054.34 au 31 décembre 2020.

Vous trouverez sur notre site internet et auprès de l'administration communale au plus tard 10 jours avant notre assemblée les différents documents et annexes relatifs à l'exercice comptable 2021. Ceux-ci ont été élaborés selon la Loi sur les finances communale (LFCo) ainsi que les nouvelles normes MCH2.

Le Conseil communal est très satisfait de ces résultats. Il reste toutefois comme jusqu'à présent prudent quant aux dépenses futures.

Fétigny, avril 2022

Le Conseil communal

Compte de fonctionnement 2021

Récapitulation du compte de fonctionnement

	Comptes	2021	Budget	2021
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
TOTAUX FONCTIONNEMENT	4 858 821.11	4 858 821.11	4 128 486.93	4 128 486.93
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	449 695.47	40 746.32	427 824.77	53 924.77
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	116 179.80	47 736.25	141 488.14	76 988.14
FORMATION	1 411 201.95	253 864.55	1 432 140.27	248 514.27
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	32 728.05	2 395.00	29 500.00	3 000.00
SANTÉ	423 052.65	1 609.70	416 000.00	2 500.00
PRÉVOYANCE SOCIALE	501 693.80	1 156.00	497 100.00	1 000.00
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	382 904.07	40 062.15	396 230.61	58 230.61
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	826 552.01	817 859.71	669 143.14	627 193.14
ÉCONOMIE PUBLIQUE	16 706.90	-	17 500.00	-
FINANCES ET IMPÔTS :	698 106.41	3 653 391.43	101 560.00	3 057 136.00
<i>dont résultat annuel</i>	<i>645 267.15</i>		<i>13 060.00</i>	

Le compte de fonctionnement détaillé est disponible sur le site internet www.fetigny.ch ou auprès de
de l'administration communale.

Les diverses annexes obligatoires seront disponibles sur le site internet www.fetigny.ch ou
auprès de l'administration communale 10 jours avant l'assemblée communale.

Compte des investissements 2021

	Comptes Dépenses	2021 Recettes	Budget Dépenses	2021 Recettes
ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE			20 000.00	
<i>Police du feu</i>			20 000.00	
Crédit d'étude pour Verdières 2020 <i>crédit approuvé par Assemblée communale du 29.11.2019 report de budget</i>			20 000.00	
Excédents de dépenses				20 000.00
FORMATION	1 937 269.66		4 445 000.00	425 000.00
<i>Bâtiments scolaires</i>	1 937 269.66		4 445 000.00	425 000.00
Agrandissement de l'école Pré-de-Ville <i>crédit approuvé par Assemblée communale du 29.11.2019 report de budget</i>	1 919 028.26		4 345 000.00	
Entretien et rénovation du bâtiment existant de l'école Pré-de-Ville <i>crédit approuvé par Assemblée communale du 31.03.2021</i>	18 241.40		100 000.00	
Subventions cantonales				425 000.00
Excédents de dépenses		1 937 269.66		4 020 000.00
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	178 728.10	30 714.50	275 000.00	140 000.00
<i>Approvisionnement en eau</i>	169 907.30	15 429.45	235 000.00	80 000.00
Extension du réseau d'eau potable <i>crédit approuvé par Assemblée communale du 07.12.2018 report de budget pour Fr. 175'000.-- et augmentation de Fr. 60'000.-- en Assemblée communale du 27.01.2021</i>	169 907.30		235 000.00	
Subventions ECAB		9 324.45		20 000.00
Taxes de raccordement de ménages privés		6 105.00		60 000.00
<i>Traitement des eaux usées</i>	8 820.80	15 285.05	40 000.00	60 000.00
Extension du réseau d'eaux usées <i>crédit approuvé par Assemblée communale du 27.01.2021</i>	8 820.80		40 000.00	
Taxes de raccordement de ménages privés		15 285.05		60 000.00
Excédents de dépenses		148 013.60		135 000.00
FINANCES ET IMPOTS	231 519.60		4 610 000.00	30 000.00
<i>Immeubles du patrimoine financier</i>	231 519.60		4 610 000.00	30 000.00
Construction d'appartements adaptés avec local d'édilité <i>crédit approuvé par Assemblée communale du 29.11.2019 report de budget</i>	231 519.60		4 610 000.00	
Subvention cantonale				30 000.00
Excédents de dépenses		231 519.60		4 580 000.00
TOTAUX INVESTISSEMENTS	2 347 517.36	30 714.50	9 350 000.00	595 000.00
ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE			20 000.00	
FORMATION	1 937 269.66		4 445 000.00	425 000.00
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	178 728.10	30 714.50	275 000.00	140 000.00
FINANCES ET IMPOTS	231 519.60		4 610 000.00	30 000.00
Excédents dépenses		2 316 802.86		8 755 000.00

Bilan

	Ouverture Doit	01.01.2021 Avoir	Clôture Doit	31.12.2021 Avoir
BILAN	17 983 415.62	17 983 415.62	17 777 980.22	17 777 980.22
ACTIF	17 983 415.62	-	17 777 980.22	-
PATRIMOINE FINANCIER	6 203 858.48	-	4 231 691.97	-
Disponibilités et placements à court terme	3 428 093.82		973 478.91	
Créances	-1 273 798.59		-1 329 029.49	
Actifs de régularisation	2 144 169.30		2 417 329.00	
Placements financiers à long terme	12 650.00		45 650.00	
Immobilisations corporelles	1 892 743.95		2 124 263.55	
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	11 779 557.14	-	13 546 288.25	-
Immobilisations corporelles	11 608 450.69		13 403 391.85	
Immobilisations incorporelles	148 906.45		120 696.40	
Participations, capital social	22 200.00		22 200.00	
PASSIF	-	17 983 415.62	-	17 777 980.22
CAPITAUX DE TIERS	-	5 270 374.23	-	4 562 389.96
Engagements courants		287 212.09		366 541.88
Passifs de régularisation		275 339.50		154 336.90
Provisions à court terme		99 552.27		97 920.06
Engagements financiers à long terme		4 412 201.67		3 747 522.42
Provisions à long terme		127 668.70		127 668.70
Engagements des financements spéciaux, fonds, capitaux tiers		68 400.00		68 400.00
CAPITAL PROPRE	-	12 713 041.39	-	13 215 590.26
Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-	3 329 558.82	-	7 332 673.49
Fonds enregistrés sous capital propre		9 858.20		5 500.00
Préfinancements		287 337.20		287 337.20
Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)		6 561 495.14		2 420 020.39
Réserve liée au retraitement du patrimoine financier		1 396 438.20		-
Excédent de bilan		1 128 353.83		3 170 059.18

Fétigny, avril 2022



Depuis une dizaine d'année, on comptait deux clans à Fétigny : les élèves qui ont grandi dans l'école orange et ceux de la vieille école, celle « où il y a le Pinocchio dessus ».

Et puis, au fil des rencontres, des discussions, des échanges formels ou informels, certains élus locaux commencent à semer une véritable intention.

Lors d'un camp de ski, on nous présente un terreau fertile et de jeunes plantons qui promettent une belle croissance. Chacun y apporte sa touche et son appréciation.

Les saisons passent, on ne sait pas trop si on peut se projeter. Dans l'ancien bâtiment, on continue à travailler dans des conditions qui ont pris de l'âge, avec des stores qui tombent et des toilettes qui fuient. Dans le pavillon bleu, on continue d'avoir froid en hiver et chaud en été et dans l'école orange, on continue de se sentir privilégiés.

Et puis, tout s'accélère ; les racines du projet ont l'air solide ; il est présenté à la population, il est voté en assemblée le 29 novembre 2019 et soutenu par les citoyens de la commune. Des citoyens qui croient en notre école, et qui considèrent les besoins de nos élèves. Ce projet va sortir de terre.

Du côté de l'école, en pleine situation sanitaire tendue, en pleine jachère, c'est un rayon de soleil qui arrive et nous devons en profiter. En effet, plus qu'un projet architectural, cette école doit germer, pousser, et surtout résister aux changements. Elle doit répondre aux besoins des élèves de 2020, mais aussi à ceux des générations futures. Il faut considérer les changements de notre société, les besoins physiques, pédagogiques et technologiques de cette génération et des prochaines. Nous semons pour de nombreuses récoltes.

Les semis, les outils et le calendrier lunaire sont prêts. « Il n'y a plus qu'à », comme on dit.

A partir de là, prenez des représentants communaux, garants des chiffres et porte-parole de la volonté de leur conseil, ajoutez des citoyens actifs dans le village et représentant leur société, leur génération, leur fonction spécifique ou leur association, saupoudrez de quelques convictions footballistiques, mélangez le tout avec une bonne dose de connaissances professionnelles et précises d'architecte et arrosez le tout de convictions et de demandes de l'école.... Vous obtiendrez la formule gagnante pour une commission de bâtisse.

Au fil des mois, des séances, des rencontres, des procès-verbaux, des visites, le projet se concrétise.



En attendant, les élèves et les enseignants se serrent dans le bâtiment de Pinocchio, visitent le chantier, participent à l'évolution de ce beau projet. On en parle, on montre des images, on dessine notre école, on répond aux questions, on se réjouit...



Le contexte sanitaire rend le quotidien en classe relativement lourd et sérieux. Ce projet amène un peu de légèreté et de réjouissance.

Nous avons l'impression d'être entendus et respectés, dans notre travail et dans notre fonction :

Un espace à partager ? Accueil extra-scolaire, paroisse, chœur mixte, football... Tout le monde collabore et contribue à trouver des solutions.

Des cartons à déménager ? Des jeunes du village sont engagés.

Des recherches pour le mobilier, l'informatique, l'aménagement, les matériaux, etc. ? Notre architecte se rend toujours disponible et à l'affût de propositions novatrices et adaptées.

Des tableaux noirs à démonter, des étagères à poser, des meubles à déplacer ? Les employés communaux sont serviables et ouverts.

Des nettoyages à planifier ? Notre fidèle concierge répond toujours présente.

Des besoins particuliers ? La commission de bâtisse est réceptive et analyse les possibilités.

Des concessions temporaires, des changements d'habitude ? L'équipe enseignante de Fétigny et de Ménières se montre souple et adaptable.

Du sol et de nos têtes, en 2 ans, est sortie cette belle réalisation.

Quel beau cadeau de Noël, ce 23 décembre 2021, lors de la visite des élèves : des exclamations, des commentaires, des papillons plein les yeux (et les murs !), des mains qui touchent les matériaux, des pieds qui n'osent pas avancer dans les escaliers en verre, des chaises qui tournent, des pupitres qui montent, de la lumière qui passe par le plafond. Et ces fleurs qui égaient nos corridors et qui jouent à cache-cache avec les piliers de béton.

Les enfants rayonnent et nous voilà portés pour les deux semaines à venir afin que tout soit prêt pour la rentrée de janvier 2022.

Depuis, nous apprivoisons ces espaces, cette organisation, ces retrouvailles. Nous découvrons une nouvelle manière de cohabiter et de travailler. Notre école n'est pas seulement un bâtiment... notre école, « c'est comme un jardin et nous allons y grandir et en prendre soin ».

Il reste de beaux défis à mener ; mais nous y sommes, dans cette nouvelle école et nous pouvons que remercier tous ces partenaires qui ont eu, un jour, **cette idée folle d'imaginer notre nouvelle école !**

Lorianne Duc

Directrice du cercle scolaire de Fétigny-Ménieres





Informations diverses du Conseil communal

Conseil des parents

Les parents d'élèves intéressés à intégrer le Conseil des parents sont invités à annoncer leur candidature au secrétariat communal par mail (commune@fetigny.ch) ou par courrier d'ici au 31 mai 2022. Un poste est à repourvoir.

Installation d'une piscine

Nous rappelons aux propriétaires qu'un dossier d'enquête restreinte doit être déposé auprès du secrétariat communal pour toute installation d'une piscine munie d'un système de filtration de l'eau, même si la piscine est vidée et démontée en hiver. Le dossier doit comprendre un plan de situation (qui peut être demandé au bureau communal) indiquant l'endroit où sera installée la piscine et la documentation fournie par le vendeur, notamment les indications sur le système de filtration de l'eau.

Impôts

Les acomptes pour les impôts 2022 seront envoyés en juin. En règle générale, les acomptes sont basés sur le dernier bordereau d'impôts en notre possession. Vous pouvez contacter la caissière communale pour tout renseignement ou adaptation des acomptes, en particulier si :

- vous êtes un jeune citoyen qui entre dans la vie active
- votre revenu a évolué de manière significative
- vous êtes un nouvel habitant de Fétigny
- votre dernier avis de taxation tient compte d'importants travaux à l'immeuble

Le système informatique Fritax de l'Etat de Fribourg vous permet également de calculer une projection de vos impôts. L'adaptation des acomptes vous évitera d'avoir à payer un bordereau d'impôts important en une fois.

Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

Informations se rapportant à l'eau potable du réseau de Fétigny :

- Les derniers échantillons étaient conformes aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.
- Provenance : l'eau du réseau de Fétigny provient du réseau de la commune de Payerne. C'est une eau de source pour 33.1% et une eau de nappe pour 66.9%.
- Des informations détaillées peuvent être obtenues auprès du service des infrastructures de la commune de Payerne, qui est le fournisseur de l'eau de consommation de notre commune : travaux@payerne.ch - 026/662'65'30 - <https://www.payerne.ch/infrastructures/information-sur-votre-eau-de-consommation>

Tir cantonal vaudois 2022

Le 56^{ème} Tir cantonal vaudois aura lieu dans toute la Broye-Vully, dont au Stand des Aventuries à Payerne, avec des manifestations ouvertes à toute la population broyarde.

Des nuisances sonores sont possibles en raison des tirs qui auront lieu aux dates suivantes, d'environ 8h00 à 19h00 avec une pause à midi :

- le samedi 18 juin 2022
- du vendredi 24 au lundi 27 juin 2022
- du vendredi 1er au dimanche 3 juillet 2022
- du vendredi 8 au dimanche 10 juillet 2022

PRO SENECTUTE

Nos prestations

CONSULTATION SOCIALE

Dans le cadre de la consultation sociale, Pro Senectute Fribourg offre un soutien professionnel gratuit en cas de questions et de difficultés liées à l'organisation de la vie à partir de 60 ans. Des aides financières fédérales sont disponibles pour financer, par exemple, un appareil auditif, la réparation de votre véhicule ou un déménagement. Nos assistants sociaux sont présents dans tous les districts et se déplacent à domicile.

SERVICE DE NETTOYAGE

Les tâches ménagères deviennent difficiles avec le grand âge. Pro Senectute vous propose un service de nettoyage *avec du cœur*. Une dame de ménage, proche de chez vous et en lien avec le reste de l'équipe, vous accompagne au quotidien. Ce service est pris en charge par les prestations complémentaires.

SERVICE DE DÉCLARATION D'IMPÔTS

Vous voulez être sûr d'avoir fait valoir toutes les déductions possibles ? Remplir la déclaration d'impôts ne doit plus être un fardeau ! Appelez-nous entre janvier et avril pour vous rassurer.

MOYENS AUXILIAIRES

Nous disposons de plus de 8'000 articles (lits, matelas, chaises roulantes, rollators, etc.) pouvant être livrés partout dans le canton afin de vous garantir une meilleure mobilité et l'adaptation de votre habitat. Visitez notre Shop au Passage du Cardinal à Fribourg (cf. photo) !



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE VISITES

Vous souhaitez passer régulièrement quelques heures de convivialité avec un(e) bénévole ? Le service (payant) AVEC offre cette possibilité autour d'une tasse de café ou dans le cadre d'une activité, que ce soit à votre domicile ou à l'extérieur.

TAVOLATA/TABLES DE BISTROTS

Pour que manger reste un plaisir, même si l'on est à l'âge de la retraite et que l'on vit seul, Pro Senectute vous propose un repas chez un hôte bénévole, dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Divers restaurants à travers le canton ouvrent également leurs tables aux seniors en collaboration avec Pro Senectute.

SPORT, FORMATION ET LOISIRS

Gymnastique, jass, cours de langue, concerts. Demandez notre programme d'activités dans votre région ! Nos activités sont ouvertes à toutes les personnes de 60 ans et plus. Vous voulez faire plaisir à quelqu'un en lui offrant un bon cadeau ? Il est valable pour l'ensemble de notre programme.

Contact et pour toute(s) question(s)

Secrétariat : ☎ 026 347 12 40 ☎ 026 347 12 41 🌐 www.fr.prosenectute.ch ✉ info@fr.prosenectute.ch Passage du Cardinal 18 1700 Fribourg	Horaires d'ouverture : 08.30 – 11.30 13.30 – 16.30 (Du lundi au vendredi)	Numéros directs : Sports, loisirs et formation 026 347 12 93 Moyens Auxiliaires 026 347 12 48 Service de nettoyage 026 347 12 91 Service des impôts 026 347 12 92
---	---	--



Calendrier actuel des manifestations 2022

25 -29 mai	99 ^{ème} Fête des Musiques Broyardes - sous cantine
2 – 3 juillet	Tournoi des familles - FC Fétigny-Ménières - terrain de football
31 juillet	Fête Nationale - stand de Tir de Fétigny
14 août	Marché artisanal - cour d'école
9 -11 septembre	Traditionnelle Bénichon - Jeunesse de Fétigny - grande salle
16 – 17 septembre	Tournée du village - Jeunesse de Fétigny
23 – 24 septembre	Recrotzon - Jeunesse de Fétigny - grande salle
15 octobre	Brisolée - Groupement des dames - grande salle
6 novembre	Après-midi jeux - Commission culturelle - grande salle
11-12-13-16	Soirées théâtrales - Fét' les'thères - grande salle
18-19 novembre	

Les membres des sociétés vous invitent à venir passer d'agréables moments en leur compagnie, dans la joie et la bonne humeur.



La Commune de Fétigny est conventionnée avec l'école maternelle Les Castors de Cugy dès la rentrée 2022-2023.



Inscriptions Rentrée 2022-2023

Année précédant l'entrée à l'école enfantine

- Enfants nés entre le 1^{er} août 2018 et le 31 juillet 2019
- Deux demi-jours par semaine
- Ecolage indicatif : Fr. 130.- par mois

Pour les plus petits, dès 2 ans :

- Enfants nés entre le 1^{er} août 2019 et le 31 juillet 2020
- Un demi-jour par semaine
- Ecolage indicatif : Fr. 100.- par mois

Les documents relatifs aux inscriptions sont disponibles :

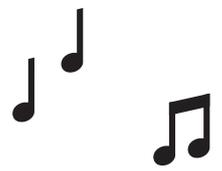
- sur Internet www.castorscugy.ch
- auprès de Géraldine Cantin, responsable des inscriptions, au 079 464 32 25 ou par e-mail castorscugy@hotmail.com
- au bureau communal

Délai d'inscription 30 avril 2022 *

Les maîtresses et le comité de la maternelle vous remercient pour votre confiance.

* La classe des plus petits est déjà complète, mais il reste de la place pour les grands ; vous pouvez inscrire même hors délai

FORMULAIRE D'INSCRIPTION BÉNÉVOLES



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ NPA / Localité : _____

Nom de la société : _____ Nombre de personnes : _____

Année de naissance : _____ Téléphone : _____

Email : _____ Sexe : F H

Nombre de tranche(s) horaire(s) que je souhaite effectuer : _____

Je souhaite être contacté par email courrier

Taille t-shirt S M L XL XXL XXXL Remarque : _____

JE SUIS DISPONIBLE DURANT LA FÊTE :

Tâches	Mercredi 25 mai Loto			Jeudi 26 mai Concours solistes / ressortissants			Vendredi 27 mai Soirée musique et terroirs			Samedi 28 mai Concours sociétés			Dimanche 29 mai Cortège		
	Matin	Après- midi	Soir / Nuit	Matin	Après- midi	Soir / Nuit	Matin	Après- midi	Soir / Nuit	Matin	Après- midi	Soir / Nuit	Matin	Après- midi	Soir / Nuit
Bars (+18ans)	Non disp.	Non disp.	Non disp.	Non disp.	Non disp.	Non disp.	Non disp.	Non disp.		Non disp.	Non disp.		Non disp.	Non disp.	
Tonelle (+18ans)	Non disp.	Non disp.					Non disp.	Non disp.							
Caveau (+18ans)	Non disp.	Non disp.	Non disp.	Non disp.			Non disp.								
Cantine-Porteur	Non disp.	Non disp.	Non disp.	Non disp.		Non disp.	Non disp.	Non disp.	Non disp.	Non disp.					
Comptoir/ravit.	Non disp.	Non disp.	Non disp.			Non disp.	Non disp.	Non disp.							
Snack	Non disp.	Non disp.					Non disp.	Non disp.							
Cuisine/vaisselle	Non disp.	Non disp.	Non disp.			Non disp.	Non disp.	Non disp.	Non disp.	Non disp.			Non disp.		
Sécurité/parcs	Non disp.	Non disp.					Non disp.	Non disp.							
Nettoyage du site	Non disp.	Non disp.		Non disp.	Non disp.		Non disp.	Non disp.		Non disp.	Non disp.		Non disp.	Non disp.	
Indifférent	Non disp.	Non disp.					Non disp.	Non disp.							

JE SUIS DISPONIBLE DURANT LES MONTAGES / DÉMONTAGES :

Samedi 30 avril Journée	Samedi 7 mai Journée	Jeudi 12 mai Après- midi	Vendredi 13 mai Après- midi et soir	Samedi 14 mai Journée	Lundi 16 au vendredi 20 mai Soir	Samedi 21 mai Journée	Lundi 23 mai Journée et soir	Mardi 24 mai Journée et soir	Mercredi 25 mai Journée et soir	Lundi 30 mai Journée	Mardi 31 mai Journée	Mercredi 1 ^{er} juin Journée

Les tranches horaires peuvent varier entre 3 et 5 heures et se chevaucher entre les différentes périodes selon les postes.

**Pour s'inscrire : Formulaire à retourner par mail : benevoles@gironfm2022.ch ou par courrier :
Laura Chardonnes, Route de Ménières 12, 1532 Fétigny
Andréanne Rey, Route de Vesin 30, 1533 Ménières**

En cas de question, vous pouvez nous contacter par email à l'adresse : benevoles@gironfm2022.ch ou au 077 492 47 49 (de préférence par SMS ou WhatsApp et nous vous rappellerons).

Plus de détails sur les postes encore disponibles et inscriptions en ligne sur le site www.gironfm2022.ch

Un immense MERCI pour votre engagement !

